

L'agenda du chef d'entreprise

Août et septembre 2015

Quelles sont les échéances fiscales et sociales auxquelles vous devez faire face entre le 1^{er} août et le 30 septembre ? Réponse dans cette rubrique...

TVA

Du 15 au 24 août ou du 15 au 24 septembre

- **Redevables de la TVA mensuels ou redevables trimestriels**
Entreprises individuelles (du 15 au 19), sociétés anonymes (du 23 au 24), autres sociétés (du 19 au 24).
- ✓ Déclaration et paiement des taxes sur le chiffre d'affaires à déposer en août afférentes aux opérations de juillet (redevables mensuels) et en septembre pour les opérations d'août.
- **Assujettis à la TVA ayant droit à un remboursement de crédit de taxe**
Entreprises individuelles (du 15 au 19), sociétés anonymes (du 23 au 24), autres sociétés (du 19 au 24).
- ✓ Demande de remboursement du crédit de taxe à déposer en août ou en septembre avec la déclaration de TVA.

FISCAL

Le 15 août ou le 15 septembre

- **Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 avril ou le 31 mai**
- ✓ Déclaration et paiement du solde de liquidation de l'impôt sur les sociétés à faire en août pour les clôtures d'avril ou en septembre pour celles de mai.
- **Sociétés ayant distribué des dividendes ou des intérêts de comptes courants en juillet ou en août**
- ✓ Déclaration n° 2777 D simplifiée et paiement du prélèvement forfaitaire ainsi que des prélèvements sociaux additionnels opérés sur les seuls revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % ou sur les intérêts de comptes courants d'associés. Déclaration à faire en août pour les distributions de juillet ou en septembre pour celles d'août.

Le 15 septembre

- **Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés quelle que soit la date de clôture de leur exercice**
- ✓ Versement de l'acompte d'impôt sur les sociétés.

Le 31 août ou le 30 septembre

- **Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 mai ou le 30 juin**
- ✓ Déclaration des résultats n° 2065 accompagnée des documents annexes à envoyer en août pour les clôtures de mai ou en septembre pour celles de juin.

SOCIAL

Le 5 ou le 20 août (selon option choisie) et le 5 ou le 20 septembre

- **Employeurs et travailleurs indépendants ayant opté pour le paiement mensuel**
- ✓ Paiement par prélèvement en août et en septembre de toutes les cotisations et contributions sociales provisionnelles des travailleurs non salariés (le 5 ou le 20 selon option).

Le 15 août et le 15 septembre

- **Employeurs occupant plus de 9 et moins de 50 salariés et employeurs occupant moins de 10 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations de Sécurité sociale**
- ✓ Déclaration et paiement des cotisations de Sécurité sociale, d'assurance-chômage, de la CSG et de la CRDS. Déclaration à faire en août pour les salaires de juillet et en septembre pour ceux d'août.

Indicateurs clés...

- Plafond mensuel de la Sécurité sociale pour l'année 2015 3 170 euros
- Smic brut (à compter du 01/01/2015) :
Horaire 9,61 euros
- Minimum garanti (à compter du 01/01/2015) : 3,52 euros

Nouvel indice de référence des loyers :

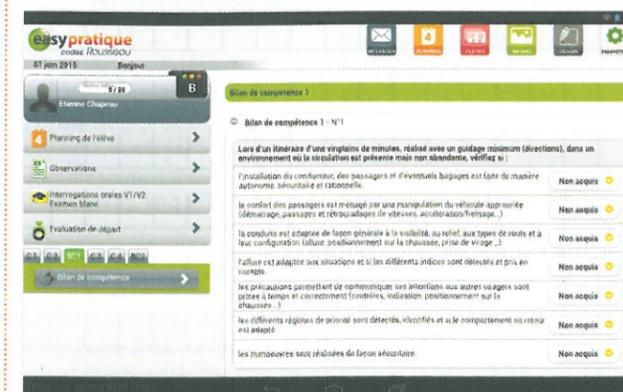
- 1^{er} trimestre 2015 125.19
- 4^{ème} trimestre 2014 125.29
- 3^{ème} trimestre 2014 125.24
- 2^{ème} trimestre 2014 125.15
- 1^{er} trimestre 2014 125.00

Indice du coût de la construction :

- 4^{ème} trimestre 2014 1 625
- 3^{ème} trimestre 2014 1 627
- 2^{ème} trimestre 2014 1 621
- 1^{er} trimestre 2014 1 648
- 4^{ème} trimestre 2013 1 615

Produits

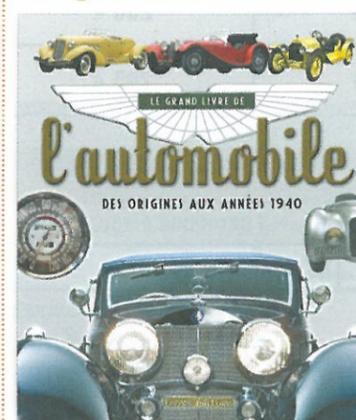
Easypratique de Codes Rousseau intègre le bilan de compétences



Lancée en septembre 2013, Easypratique est l'application développée par Codes Rousseau qui permet aux formateurs de suivre sur tablette la progression pratique des élèves en formation B, AAC et CS, ainsi que de gérer leur planning et celui de leurs élèves. Easypratique s'enrichit et intègre désormais les bilans de compétences. Le bilan de compétences n°1 cible plus particulièrement les compétences 1 et 2 et permet au formateur de vérifier que les élèves se sont appropriés les connaissances théoriques permettant de faire le meilleur choix, qu'ils savent mettre en œuvre les automatismes nécessaires à la manipulation du véhicule et qu'ils intègrent progressivement un savoir « sécurité routière ».

Le bilan de compétences n°2 s'effectue en fin d'apprentissage, lorsque toutes les compétences ont été travaillées. Il permet au formateur de s'assurer que les élèves connaissent les risques, qu'ils savent réagir aux influences et pressions, qu'ils sont capables de faire les meilleurs choix de comportement. ■

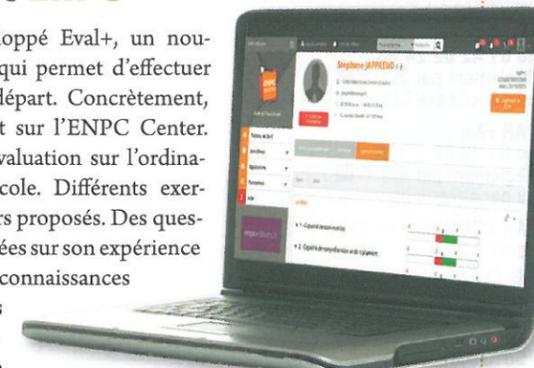
La genèse de l'automobile



On ne compte plus les ouvrages dédiés à l'histoire de l'automobile. Mais ce « Grand livre de l'automobile, des origines aux années 1940 », paru chez Terres éditions a véritablement un petit truc en plus. Généreusement illustré par des photos d'époque, d'affiches, de schémas et autres documents, il est composé de courts chapitres qui balayent les différents aspects de l'automobile. Des pneumatiques, avec notamment les frères Michelin, à l'histoire des logos de différents constructeurs, en passant par les panneaux publicitaires, les femmes au volant certes peu nombreuses en cette fin de XIX^e siècle et début du XX^e mais bien présentes, ou encore la création des 24 heures du Mans, cet ouvrage se picore avec délice. Les plus érudits lui reprocheront certainement d'être trop superficiel, mais il donnera indéniablement envie aux novices d'aller plus loin dans leur découverte de la genèse de l'automobile. ■

Eval+, la nouvelle évaluation de départ ENPC

ENPC a développé Eval+, un nouveau logiciel qui permet d'effectuer l'évaluation de départ. Concrètement, l'élève est inscrit sur l'ENPC Center. Puis, il passe l'évaluation sur l'ordinateur de l'auto-école. Différents exercices lui sont proposés. Des questions lui sont posées sur son expérience pour évaluer ses connaissances et compétences transférables dans le cadre de l'apprentissage du permis.



D'autres questions visent à évaluer son implication dans son futur apprentissage de la conduite. Des quiz élaborés à base de photos et de vidéos de situations réelles ont pour but de juger ses capacités visuo-spatiales, tandis que des vidéos interactives ont pour objectif de jauger ses capacités de perception, de compréhension et d'anticipation. Enfin, des exercices permettent de mesurer les temps de réaction de l'élève.

À la fin des tests, Eval+ donne un volume horaire qui tient compte de l'environnement de l'auto-école (infrastructures, densité du trafic, milieu urbain, etc.). À noter que l'élève peut retrouver son bilan chez lui dans son espace ENPC-CENTER. Enfin, conçue pour être utilisée à l'auto-école, Eval+ est régulièrement mise à jour. ■

Personnel autoroutier : attention fragile !

Ils sont près de 10 700 hommes et femmes à travailler sur le réseau autoroutier français. Chaque année, ce sont plus de 410 000 interventions qui sont effectuées 7j/7 et à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. Pour assurer la sécurité des conducteurs, les agents autoroutiers doivent parfois prendre des risques, parfois au péril de leur vie. Ainsi, depuis 2002, on déplore le décès de 22 de ces agents. Débord sur la bande d'arrêt d'urgence, notamment par les camions, non-respect des distances de sécurité entre les véhicules, conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, somnolence au volant ou encore non-respect de l'abaissement de la limitation de vitesse au niveau des zones de travaux ou d'intervention, sont autant de causes d'accidents.

Pour sensibiliser les futurs conducteurs aux dangers encourus par le personnel autoroutier, l'ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes) a développé un DVD-Rom. Intitulé, « La vie en jaune », il donne la parole à 7 agents autoroutiers qui témoignent du moment où leur vie a basculé. Ce DVD est diffusé auprès des auto-écoles CER et affiliées au CNPA. ■

Des agents autoroutiers témoignent du moment où leur vie a basculé. ASFA